

**Avis d'appel d'offres ouvert National N° DNCMP /48/ T / 2022-2023 pour la réalisation des travaux de construction d'une école fondamentale sur la colline MUGONGO :9 salles de classe, un bloc administratif,1 bloc latrine vidangeable à12 portes et fournitures d'équipements.**

**Date de publication :** 29 / 8 / 2022

**Dates d'ouverture des offres :** 19 / 9 / 2022

### **Objet de l'appel d'offres**

La commune de Kabarore invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pris fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'une école fondamentale sur la colline MUGONGO :9 salles de classe, un bloc administratif,1 bloc latrine vidangeables à 12 portes et d'équipements.

La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La commune de KABARORE à l'Intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de construction de l'ECOFO MUGONGO signalé précédemment.

### **Spécification du marché**

- Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi
- Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot
- L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **4 mois** calendrier

### **Conditions de participation**

- La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, technique et financières nécessaires à l'exécution du marché
- Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

- Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service, est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse ci-dessous :

**Au bureau de la Commune KABARORE, tél :69 302 792(Admcom) ou 69147575 (CEDS)**

Moyennant le paiement de cent cinquante milles (150 000fbu ) franc burundais :75 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi et 75 000 fbu au compte N°0040564 ouvert à la BANCOBU Kayanza au nom de la Commune Kabarore.

*J*

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

- Toute question concernant d'appel d'offres doit être adressée par écrit à : Monsieur l'Administrateur communal et responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### **Visite du site**

Une visite guidée du site sera organisée le 7./9./2022 à partir de 9 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la commune KABARORE.

#### **Présentation de l'offre**

- Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de huit millions quatre cent mille (8 400 000fbu). Les chèques certifiés ou de banque ne sont pas acceptés.
  - Les offres doivent être remises au secrétariat de la commune **KABARORE**
- L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.
- Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO

#### **Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 9/9/2022 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération

#### **Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et éventuellement d'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22, alinéa 9, du code des Marchés Publics et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus : Salle de la commune KABARORE au plus tard le 9./9./2022 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP

#### **Critères de qualification des soumissionnaires**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

- **Au niveau administratif :**

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale)
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF)
7. Le Registre de Commerce en copie
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au plus de trois mois
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire
11. Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire

- **Au niveau technique :**

La publication à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés des travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réceptions délivrés par le (s) de l'ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception), le plan de charge en cours ;

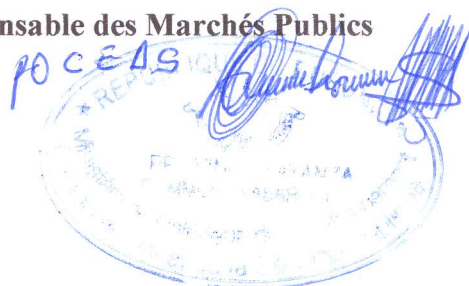
- **Au niveau financier**

La preuve que l'entrepreneur est à même démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de quatre-vingt millions (80 000 000f) de francs burundais et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins de deux cent millions (200 000 000f) de FBU au cours des trois dernières années, donc 2019, 2020 et 2021.

Fait à KABARORE, le 25/08/2022  
NSAGUYE Berchmans

**Administrateur communal et Personne**

**Responsable des Marchés Publics**



*D*